



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon

### Commission Locale de l'Eau

### Réunion du groupe de travail PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU

**Mardi 04 Juillet 2023**

Les comptes rendus de réunions, diaporamas et documents associés sont accessibles à tous sur le site internet de la C.L.E. :

<http://www.bvoudon.fr/gestion-quantitative/projet-de-territoire-pour-la-gestion-de-l-eau>

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
AMEN Jean-François	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.		X
ANDRE Marc	DDT 49		
ANNONIER Claude	Syndicat d'Eau de l'Anjou	X	
AYRINHAC Sabine	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.	X	
BANNIER Gaëtan	Agrial		
BERNARD Vincent	Negoce Village		
BLOT Mickaël	DREAL Pays de la Loire	X	
BODILIS Anne-Monique	Arvalis		
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X
BOUTEILLER Bernard	Fédération de pêche 49	X	
BROWN Juliette	CIVAM		
BRUCHET Benoît	CUMA		
BRUNY Régine	Association Sauvergarde de l'Anjou	X	
BUSSON Pauline	DREAL Pays de la Loire	X	
CHARDIN Virginie	DDPP 49/ESPAAP		
CHAUSSIS Raphaël	Agence de l'Eau Loire Bretagne		X
CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire		
COCHET Florian	Seenovia		
COHENDY Yoan	Anjou Maine Céréales		
COUPRIE Stéphanie	OFB DR Pays de la Loire		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
COUSIN Géraldine	Syndicat du Bassin de l'Oudon - Prévention des inondations et gestion quantitative	X	
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne, Sarthe	X	
DE LAPOUGE Vladimir	DREAL Centre / SEBRINAL / DDBLB		
DE SIMIANE Michel	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Maine et Loire		
DEGAND Jean	Association Mayenne Nature Environnement		X
DERENNE Jean	CIVAM AD 49		
DESOBEAU Hélène	DREAL Pays de la Loire		
DOUSSET Laurent	DDT 49		X
FENEON Stéphanie	Fédération de pêche 49		
FOURNIER Daniel	Association de sauvegarde des Moulins d'eau		X
GANDON Jean-Claude	Filière Aquacole Pays de La Loire		
GIBAULT Jean-Marie	Agrial		
GILLES Pierrick	Syndicat du bassin de l'Oudon - Vice- président de la C.L.E.		
GUICHARD Virginie	Chambre d'agriculture		
GUILLET Vincent	Commission Locale de l'Eau		
GUINAUDEAU JM	UFC Que Choisir 53		
HARDY Vincent	Région Pays de la Loire		
HELBERT Marc	Département Maine et Loire		
JALLU Gérard	Adjoint au Maire de Loiron-Ruillé - Vice- président C.L.E.	X	
KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X	
KIENTZLER Anne	DRAAF	X	
LACROIX Aurélie	Syndicat d'eau de l'Anjou		
LALOI Gaëlle	Cer France		
LAMBERT Thierry	Terrena		
LAMY Annabelle	Vitré Communauté		
LANGEVIN Michel	CCI 49		
LAUNAY PARIS Céline	CIVAM BIO 53	X	
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture	X	
LEBRET Dominique	Fédération de pêche 53		

NOM Prénom	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
LECHAT Sylvie	Cer France		X
LEGER Patrice, représenté par Mme TORTEY	Responsable du service Eau et assainissement du Pays de Craon	X	
LELORE Laurent	Chambre d'agriculture	X	
LORTIE Elsa	CCI Pays de la Loire		X
MARQUIÉ Magali	Compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne - en charge du P.T.G.E.	X	
MASINSKI Damien	Conseil régional des Pays de la Loire		
MAUSSION Patricia	Conseil régional des Pays de la Loire		X
MERY Yoann	Coop ouest		
MICHEL Louis	Laval Agglo - Président de la C.L.E.	X	
MOSSET Alexandre	Anjou Bleu Communauté		
PERROIS Christelle	AS Maine et Loire		X
PERROIS Christian	Association BASE		X
POUJOL Gérard	CUMA		
POULIN Nicolas	Cer France		
REBILLARD Luc	Synd. Dép. de la propriété privée rurale de Mayenne		
REUILLON Alice	Conseil départemental du Maine et Loire		
RIBAUD Pascal	Filière Aquacole Pays de La Loire		
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de la Mayenne		
ROINE Thomas	Chargé de projet de territoire/Missions PTGE et SAGE - C.L.E.		
RONCIN Joël	Segré-en-Anjou Bleu - Vice-président C.L.E.	X	
ROUSSEZ Olivier	Ombree d'Anjou - Vice-président C.L.E.	X	
ROUX Alexandre	DDT 53	X	
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture	X	
THIREAU Jean-Charles	Syndicat des irrigants de la Mayenne		
TIELEGUINE Régine	Directrice du Syndicat du Bassin de l'Oudon - Animatrice C.L.E. et P.T.G.E.	X	
TISON Hervé	Duterte		
TRAN Vincent	Agence de l'eau Loire Bretagne	X	
TRINTIGNAC Pascal	SMIDAP		
VIDEAU Hélène	OFB		X
	Chambre des métiers et de l'artisanat 53	X	
	OFB 49 ; 53 et Pays de la Loire	X	

### Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la précédente réunion du groupe de travail P.T.G.E.
2. Présentation des calculs des débits désinfluencés : sans prélèvement, sans rejet pour avoir les débits « naturels reconstitués »
3. Choix des rapprochements des bassins versants par rapport aux caractéristiques des milieux aquatiques et fonctionnement des cours d'eau pour déterminer les objectifs des débits biologiques – **Travail en groupe (la visio sera coupée)**, restitution des travaux de groupe en séance plénière
4. Présentation des scénarios d'évolution climatique et choix de 2 ou 3 scénarios adaptés au contexte de l'Oudon pour prendre en compte les effets du changement climatique sur l'hydrologie
5. Questions diverses



### 1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Les comptes rendus à valider seront adressés ultérieurement.

### 2. PRESENTATION DES CALCULS DES DEBITS DESINFLUENCES : SANS PRELEVEMENT, SANS REJET POUR AVOIR LES DEBITS « NATURELS RECONSTITUES »

Madame Sabine AYRINHAC présente le dossier. Cf. diaporama.

#### Volet USAGES



Monsieur Alexandre ROUX constate que lors de la précédente étude EVP (de 2015) les prélèvements pour l'abreuvement des animaux étaient supérieurs à l'irrigation.

Monsieur Laurent LELORE indique une baisse des effectifs animaux, de nouvelles irrigations, et des prélèvements en hiver pour remplir des réserves collinaires.

Monsieur Bernard LAYER souligne que l'étude de 2015 était sur des hypothèses, là on est sur des données plus justes, effectifs animaux et ratios de consommation.

Madame Sabine AYRINHAC précise que cela reste des ordres de grandeurs des influences sur le bassin.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC est en désaccord sur les modes de calculs pour les plans d'eau :

- On ne peut pas comparer des usages avec l'évaporation des plans d'eau. Le quantifier mais ne pas le considérer comme un usage<sup>1</sup>.
- Il faut aussi quantifier les autres évaporations. Il n'y a pas consensus sur les chiffres donnés aujourd'hui.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – Il faut aussi tenir compte de la surface d'évaporation des cours d'eau.

Madame Pauline BUSSON - Les plans d'eau sont dans les usages car ils ne sont pas considérés comme naturels.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE - L'effacement des plans d'eau ne donnera pas le débit attendu.

Madame Annick KERELLO – Il faut entendre « l'usage » au sens du « prélèvement ».

Monsieur Pascal TRINTIGNAC - Les calculs de base ne sont pas bons. On ne prend pas en compte le bilan hydrique (débit réservé, fuites,...). Ne pas les prendre comme des caissons étanches qui ne font qu'évaporer.

Madame Sabine AYRINHAC – On approche l'influence des plans d'eau à l'échelle du bassin versant. On ne peut pas le faire par plan d'eau. Ce sont des ordres de grandeur.

Monsieur Alexandre ROUX – On ne peut pas aller dans un niveau de connaissance à la parcelle. Il faut des ordres de grandeur pour voir les actions possibles à mettre en œuvre.

Madame Régine TIELEGUINE demande si Monsieur Pascal TRINTIGNAC a des données, des ordres de grandeur sur l'évaporation.

Monsieur Pascal TRINTIGNAC – Il y a des données. Il donnera les références<sup>2</sup>. Une zone humide consomme plus d'eau qu'un plan d'eau. Une jonchaie perd 1,4 fois plus d'eau qu'un plan d'eau par évapotranspiration. Il faut aussi tenir compte des infiltrations, vidanges, mode de gestion du plan d'eau.

Madame Sabine AYRINHAC - C'est de la surévaporation par rapport à une surface qui n'évapore pas.

---

<sup>1</sup> Le terme « influences » peut également être utilisé.

<sup>2</sup> **Références données par M Trintignac en marge de la réunion**

Dans certains cas de figure, un étang ne provoque pas de sur évaporation et de diminution de la ressource en eau, mais il augmente au contraire la disponibilité en eau du milieu (Al Domany, 2013 ; 2020). **Al Domany M., Touchart L., Bartout P. et Choffel Q., 2020.** Une zone humide perd-elle autant, moins ou davantage d'eau par évapotranspiration qu'un étang par évaporation ? Étude expérimentale en Limousin. Ann. Géo., n ° 731, 2020, pages 83-112.

**Al Domany M., Touchart L., Bartout P., Nedjai R., 2013.** The evaporation from ponds in the french Midwest. Lakes, reservoirs and ponds, vol. 7(2): 75-88, 2013

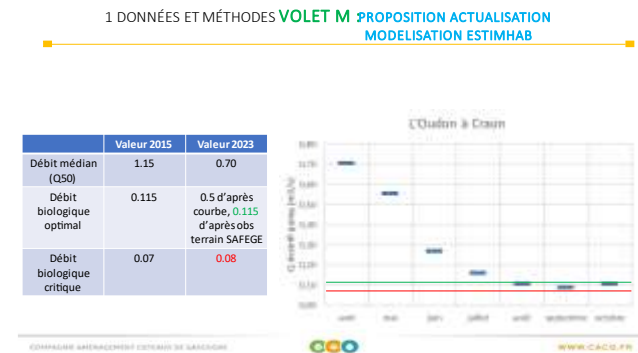
**Al Domany M., Touchart L., Bartout P., 2015.** L'évaporation et le bilan hydrologique des étangs pelliculaires. L'exemple de l'étang Cistude en Brenne. XXVIII Colloque de l'Association Internationale de Climatologie, Liège 2015.

Madame Régine TIELEGUINE propose d’avancer la présentation. Il faut un échange technique particulier avec le prestataire pour savoir si l’hypothèse de prélèvement des plans d’eau peut être conservée ou non. On reviendra ensuite devant le groupe de travail sur cette question spécifique.<sup>3</sup>

## Volet MILIEU

Madame Régine BRUNY demande des compléments aux diapositives, elle veut avoir une présentation plus explicite sur le volet milieu.

Les participants s’étonnent des valeurs qui diffèrent pour le débit biologique optimal entre ce qui avait été calculé en 2015 et ce qui est proposé.



Madame Anne KIENTZLER propose de considérer une plage de débit. Et le groupe de travail doit décider.

Espèces choisies : loche franche, goujon et vairon. L’espèce la plus contraignante est prise.

Madame Magali MARQUIE rappelle que la méthode « estim’hab » pour évaluer les besoins des milieux n’est pas applicable sur tous les sous-bassins. La méthode ESTIMHAB est possible sur seulement 3 sous-bassins versants : Oudon Cossé, Oudon Craon, Verzée.

(5 sous-bassins en 2015, + Chéran et Araize. Les calculs de débits désinfluencés sont différents et font passer les sous-bassins Araize et Chéran avec un Q50 < 200 l/s (Q50: débit médian, dépassé 50% du temps).

Lors des précédentes réunions, pour les bassins sans débit écologique déterminé, il a été décidé de ne pas réaliser de nouvelles investigations de terrain. De plus, il a été convenu que de simples transpositions de débits écologiques au prorata des surfaces de bassins versants ne seraient pas adaptées.

Devant ce constat, la CACG a proposé une transposition des débits écologiques basée sur les similitudes géologiques des sous-bassins. Le groupe de travail P.T.G.E. a alors demandé que l'approche soit plus étoffée en analysant plusieurs paramètres influençant l'hydrobiologie et l'hydrologie des cours d'eau tout en soumettant les propositions de transpositions aux acteurs de terrain afin que les cours d'eau comparables soient effectivement rapprochés<sup>4</sup>.

Cette démarche basée sur une analyse multicritères est présentée en séance pour avoir l’avis des acteurs de terrain sur ce rapprochement et pouvoir définir des unités hydrauliques cohérentes (UHC).

<sup>3</sup> Une réunion spécifique sur les plans d’eau a été organisée le 7 juillet avec M Trintignac et M de la Rivière. Le contenu des échanges et propositions seront présentés lors d’un prochain groupe de travail P.T.G.E.

<sup>4</sup> Cf. réunion du groupe de travail P.T.G.E. du 31 mai 2023

- Analyse multicritère pour faire des rapprochements de sous bassins versants  
Objectif : fixer des règles pour gérer les prélèvements en respectant les milieux sur la base d'un indicateur situé dans BV voisin
- 2 choix :
- Pas de Volume prélevables en basses eaux
  - Transposer la fréquence d'occurrence du débit écologique du BV de référence pour pouvoir calculer les volumes prélevables
- Ateliers :
- Groupe « nord » (Usure, Hière, Oudon moyen)
  - Groupe « sud » (Misengrain, Oudon aval, Argos)

Les membres se divisent en 2 groupes pour étudier les propositions de rapprochement en fonction de leur connaissance du terrain, au nord du bassin, et au sud du bassin. (cf. diaporama).

### RESTITUTION DES TRAVAUX DE GROUPE

Madame Magali MARQUIE et Mme Sabine AYRINHAC présentent les propositions des groupes. Les conclusions ont parfois été difficiles à apporter.

secteur Nord: des modifications ont été apportées aux propositions de la CACG, sans conséquence sur le choix final du bassin versant de référence proposé.

Sous BV sans DMB	BV similaire / géologie	BV similaire / données qualité	BV similaire / données assec	BV similaire / données peuplements piscicoles	BV similaire / occupation du sol	BV référence proposé
Usure	Oudon Cossé	Chéran	Araize	Oudon Cossé	Oudon Cossé	Oudon Cossé
Hière	Oudon Cossé	Aucun	Oudon Cossé	Chéran	Oudon Cossé	Oudon Cossé
Oudon moyen	Oudon Craon	Oudon Craon	Pas de donnée	Oudon Cossé	Araize	Oudon Craon

secteur Sud: il n'y a pas eu de consensus, notamment à cause du cas particulier du Misengrain.

Sous BV sans DMB	BV similaire / géologie	BV similaire / données qualité	BV similaire / données assec	BV similaire / données peuplements piscicoles	BV similaire / occupation du sol	BV référence proposé
Misengrain	Verzée (amont)	aucun	Pas de donnée	Pas de donnée	Verzée	Verzée ou pas de ref
Oudon aval	Verzée	Aucun	Aucun	Aucun	Oudon Cossé	Verzée
Argos	Verzée	Verzée	Verzée	Verzée	Verzée	Verzée

Sur le Misengrain : il n'y a pas de rapprochement possible. On ne peut pas retenir qu'il n'y a pas de volume prélevable (anciennes mines). La conclusion serait un « stand by » avec la nécessité d'une prestation spécifique sur ce bassin.

Pour l'Oudon aval, le cours principal est modifié. Il est important de distinguer les affluents.

Madame Anne KIENTZLER trouve étonnant la façon dont se fait le rapprochement des bassins versants. Il y a des critères, sans pondération.

Madame Magali Marquié rappelle qu'en matière d'analyse multicritères, une approche par notes et pondérations de critères aurait été arbitraire.

Madame Régine TIELEGUINE rappelle la proposition du groupe précédent : seul le critère de la géologie avait été proposé pour rapprocher les sous-bassins, il a été demandé par les membres d'ajouter des données de biologie, d'occupation du sol,...

Madame Pauline BUSSON - Ce n'est pas une méthode intéressante pour essayer de trouver des similitudes. Ce n'est pas très rigoureux. Les résultats pourraient être contestés par manque de rigueur.

Madame Régine BRUNY - Manque de préparation à l'exercice qui est demandé. On est trop dans l'approximatif. Il faut avoir l'avis de l'OFB.

Madame Régine TIELEGUINE indique qu'une concertation était prévue avec l'OFB, DDT, D.R.E.A.L., A.E.L.B. ainsi que l'OFB49 et 53 et le Syndicat du bassin de l'Oudon qui connaissent bien le terrain, en amont de la réunion, mais cet échange a été annulé. Un avis de l'OFB était attendu avant la réunion, pas reçu, et OFB absent ce jour. On ne peut donc pas avancer ?

Monsieur Laurent LELORE - l'OFB ne doit pas décider seul.

Monsieur Louis MICHEL - La géologie renseigne sur les masses d'eau. Ce n'est pas le seul critère qui a été retenu par le groupe.

Madame Sabine AYRINHAC - On a fait une analyse multicritère, ce qui était demandé. Le groupe doit conclure sur les rapprochements possibles des sous-bassins, et ce en l'absence de méthode scientifique pour estimer les besoins des milieux. Demander l'avis uniquement à l'OFB aurait été plus simple.

Madame Régine TIELEGUINE constate qu'il y a 2 choix possibles pour les sous-bassins sans « estim'hab » :

- Pas de volume prélevable en basses eaux,
- Transposer la fréquence d'occurrence du débit écologique du BV de référence pour pouvoir calculer les volumes prélevables.

Quel serait le 3<sup>e</sup> choix possible ? car vu que les groupes sud ou nord ne se sont pas mis d'accord sur les rapprochements de bassin versant, et que la méthode de rapprochement est contestée, on s'oriente vers le « zéro volumes prélevables supplémentaires ».

Monsieur Gérard JALLU - Il faut les meilleurs rapprochements possibles pour ne pas geler les volumes.

Madame Annick KERELLO - on n'a pas d'objectif d'exactitude. On recherche le meilleur rapprochement possible. L'avis de l'OFB est important, et le groupe peut faire un choix. Il faut bien savoir ce qui relève de l'hypothèse, et ce qui relève d'un choix politique du groupe. Avoir des compléments sur la présentation.

Madame Magali MARQUIE - Il s'agit bien d'un travail qualitatif de rapprochement.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE - Il faut avoir un regard scientifique.



Madame Régine BRUNY - On peut recourir aux méthodes hydrologiques, travail de LAMOUREUX de 2018 <sup>5</sup>. On peut utiliser le QMNA5 désinfluencé, c'est ce qui avait été proposé en 2015.

Madame Sabine AYRINHAC dit que c'est bien cette méthode qui revient à dire qu'il n'y a pas de volume prélevable.

Madame Anne KIENTZLER propose de regarder les QMNA5 pour voir si les propositions de rapprochement des bassins versants sont cohérentes.

Monsieur Olivier ROUSSEZ - Pas de volume prélevable en assec, cela veut dire quoi ?

Madame Pauline BUSSON - prélèvement uniquement pour les usages prioritaires : sécurité civile et eau potable. Pas de nouvelle installation possible à partir de forage ou de prélèvement en eau superficielle.

Monsieur Bernard LAYER simplifie la proposition : on efface tous les plans d'eau et on n'a plus d'installation d'entreprise.

Monsieur Patrice LEGER rappelle que de l'eau potable est importée de la Mayenne. Si on réduit le volume consommable sur l'Oudon à partir des eaux souterraines et superficielles, l'eau potable sera encore plus utilisée et on va aggraver la situation sur la rivière Mayenne.

Madame Régine BRUNY donne l'exemple de la Sté Elivia<sup>6</sup> qui n'a pas pu faire de forage, donc ils prennent plus d'eau potable qui vient des bassins versants voisins.

Monsieur Louis MICHEL - Pour la prochaine réunion, il faudra de nouveau un cours pour bien comprendre les tenants et les aboutissants des décisions du groupe. Il faudra expliquer la méthode Lamouroux et adresser le guide HMUC<sup>7</sup> à tout le monde. Et donner un sens à tout ce qui s'est dit aujourd'hui.

Monsieur Joël RONCIN - C'est compliqué, avec le guide cela ne va pas aider. On a du mal à voir où on va et comment on y va. Ne pas s'appuyer que sur l'avis de l'OFB qui est très dirigé.

Madame Pauline BUSSON propose d'avoir l'avis de l'OFB sur la méthode développée par la CACG, ils ne prendront pas de décision pour le comité de pilotage.

**Le groupe estime nécessaire de se donner du temps pour bien comprendre.**

**Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 17h30.**

**PROCHAINE RÉUNION PROGRAMMÉE LE 21 SEPTEMBRE ET NOTES REÇUES EN MARGE DE LA RÉUNION : VOIR CI-DESSOUS.**

---

<sup>5</sup> Lamouroux N., Augeard B., Baran P., Capra H., Le Coarer Y., Girard V., Gouraud V., Navarro L., Prost O., Sagnes P., Sauquet E. & Tissot L ; 2018 ; Débits écologiques : la place des modèles d'habitat hydraulique dans une démarche intégrée

<https://www.hydroecologie.org/articles/hydro/pdf/2018/01/hydro160004.pdf>

<sup>6</sup> abattoir au Lion d'Angers

<sup>7</sup> Lien vers le guide HMUC : [Analyses Hydrologie-Milieux-Usages-Climat \(HMUC\) - Guide et recommandations méthodologiques | Gest'eau \(gesteau.fr\)](#)

**Prochaine réunion programmée le jeudi 21 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 :**

- **Décision concernant les sous-bassins sans ESTIMHAB**

Monsieur Jean-François AMEN - Pour pouvoir effectuer les calculs de volumes prélevables, le groupe de travail doit statuer sur l'hypothèse à retenir pour chaque sous-bassin versant sans ESTIMHAB. Les possibilités sont les suivantes :

1. Position technique

Rattachement à un sous-bassin parmi les 3 sous-bassins « calculables » : Oudon Cossé le Vivien, Oudon Craon, Verzée tel que proposé (tableaux de la page 7 du présent compte rendu). Les volumes prélevables seront calculés pour chaque sous-bassin en utilisant le débit biologique du sous-bassin de rattachement<sup>8</sup>.

2. Position politique :

- a. Statu quo, volumes prélevables pour chaque usage anthropique calés sur les prélèvements actuels

- b. volume prélevable = 0,  
débit objectif d'étiage = débit désinfluencé quinquennal sec

- c. Position intermédiaire : volume prélevable maintenu uniquement pour certains usages (eau potable ? industrie ? agriculture ?).

- **Présentation de la méthode et des hypothèses du volet Climat, validation du choix des scénarios climatiques**
- **Remise du rapport HMUC - version 1 (sera adressé fin août) et attendus, dates limites**
- **Retour sur la prise en compte des plans d'eau suite à l'échange du 7 juillet 2023**

## **AVIS SUR LES RAPPROCHEMENTS DES SOUS-BASSINS REÇUS EN MARGE DE LA RÉUNION**

### **De Monsieur Alexandre ROUX (DDT53)**

Je note que des indicateurs supplémentaires sont introduits pour avoir une approche plus globale des rapprochements de bassins, démarche qui s'apparente à déterminer des unités de gestion. La présentation montre des données brutes sur ces différents critères.

Il manque à mon sens des éléments permettant d'objectiver/vulgariser les choix par critères (indicateur, note ...) hormis pour l'occupation du sol. Les classifications sont à dire d'expert et peuvent être difficiles à prendre en main par les membres du Copil.

Enfin je m'interroge sur la finalité de ces regroupements et le lien avec ce qui sera proposé en termes de calage sur les valeurs de débit par rapport aux bassins DMB.

---

<sup>8</sup> en utilisant une transposition fréquentielle du débit biologique du sous-bassin de référence : par exemple si le débit écologique du bassin de référence BV1 correspond à son Q40( BV1), alors le débit écologique du sous-bassin receveur BV2 sera son propre Q40 (BV2) (calculé sur la base des débits désinfluencés du BV2)

La démarche qui est réalisée ici n'a pas encore clairement été exposée. Quelle différence entre ce qui est réalisé et l'extrapolation des valeurs DMB de l'étude SAFEGE ?

Sur les autres études en cours (Sarthe amont et aval), l'absence de DMB sur des bassins conduit systématiquement à fixer les volumes prélevables au QMNA5 voire à ne pas indiquer de volume. Une approche différente sera-t-elle conduite ?

**De Monsieur Sylvain LACÔTE (Ingénieur milieux aquatiques au Syndicat du bassin de l'Oudon)**

La méthode proposée me paraît pragmatique mais forcément réductrice. N'ayant pas été associé au travail en amont, je ne mesure pas forcément les enjeux des regroupements proposés.

Voici quelques remarques :

- Hydromorphologie :

L'ensemble des affluents de l'Oudon a fait l'objet de travaux de recalibrage et de rectification dans les années 1970-1980 en lien avec le drainage des parcelles.

- Misengrain :

Compte tenu de son passé lié aux mines de fer et aux mines d'ardoise, ce bassin a un fonctionnement atypique. Je vous invite à consulter notamment le volet hydrologique du plan de gestion de la vallée du Misengrain : Diagnostic VF ([bvoudon.fr](http://bvoudon.fr))

Nous disposons de données piscicoles récentes pour la partie aval du Misengrain.

- Verzée

Les zones de sables situées au sud du bassin influent sur l'hydrologie des cours d'eau. Ainsi, la Nymphé (affluent de la Verzée) n'est jamais en assec. Ce cours d'eau est d'ailleurs classé en réservoir biologique (présence de lamproies de planer, chabots).

Comparativement à l'Argos, la Verzée connaît cependant des assecs plus prononcés.

A noter également la présence de plans d'eau de grandes surfaces sur la tête de bassin de la Verzée (Saint Aubin ~40 ha, Tressé ~22 ha, Fourneau ~ 19 ha, Blisière ~ 52 ha). Ces aménagements impactent le fonctionnement hydrologique de la Verzée.

La Verzée, à l'image de l'Oudon et l'Uzure, se caractérise aussi par la présence d'anciens moulins tous les 1,5 à 2 km.

- Argos

La présence de zones de sables limite les assecs. Cependant, certains usages et aménagements (pompages, sablières) peuvent impacter l'hydrologie de l'Argos. Ce bassin a également fait l'objet d'importants travaux de rectification et de recalibrage dans les années 1970/80.

La plupart des clapets aménagés dans années 1970 ont été effacés entre Challain la Potherie et Chazé sur Argos. Des travaux de restauration de la morphologie ont aussi été mis en œuvre.

Les clapets sont toujours présents en aval de Chazé sur Argos.

\*\*\*\*\*